Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20260727-DELIB_2026_45-DE

Département
Finistère

Commune
Peumerit

Délibération n° 2026-45

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 27 JUILLET 2026

Le lundi 27 juillet 2026 à 19h, le conseil municipal, dûment convoqué le jeudi 23 juillet 2026, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **LE DIZES Philippe**, Maire.

Etaient présents tous les membres à l'exception de Mme LE LOC'H Pauline qui a donné procuration à M. LE DIZES Philippe ; Mme LE BEC Jeanne qui a donné procuration à Mme NACHON Marie et Mme MOAL, Gwendoline qui a donné procuration à M. NACHON Antoine.

Présents : 12 Procuration : 3 Votants : 15

2.3 Approbation de la convention d'initiation à la langue bretonne :

Mme Marie NACHON présente le tableau de participation communale à l'initiation de la langue bretonne.
Pour la quatrième année consécutive, deux heures d'initiation hebdomadaires sont programmées à l'école publique des 3 pommiers.
La convention avec le Conseil départemental stipule une participation communale de 760€ par heure hebdomadaire dispensée, soit 1520 € pour l'année scolaire 2026-2027.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

Approuve la convention d'initiation à la langue bretonne proposée par le Conseil Départemental du Finistère

Acte de la participation de 760€ par heure d'intervention hebdomadaire, soit un total de 1 520€ pour l'année scolaire 2026-2027.

MAIRIE DE PEUMERIT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 Finistère

Pour extrait certifié conforme,
Le 28 juillet 2026

Monsieur le Maire de Peumerit
Philippe LE DIZES